

<b>Zeitschrift:</b>	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
<b>Herausgeber:</b>	Société fribourgeoise d'éducation
<b>Band:</b>	56 (1927)
<b>Heft:</b>	4
<b>Rubrik:</b>	Bibliothèque du Musée pédagogique

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 18.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

celle de Saint-Urbain, au clocher vide depuis 1848, a reçu le 8 novembre un carillon de six cloches. On va fonder à Aarau une paroisse avec les catholiques romains du district et ceux de neuf communes voisines.

— Le 4 février, la Congrégation des rites procéda à l'examen des deux miracles requis pour la canonisation du bienheureux P. Canisius. La cérémonie solennelle eut lieu à Saint-Pierre du Vatican le 21 mai, jour de l'Ascension, en présence d'une imposante délégation fribourgeoise. Les fidèles du canton avaient contribué par une quête aux frais inévitables et assez élevés de la canonisation. Une fête fut organisée à leur intention le 10 septembre, à Fribourg.

— L'abbé de Disentis ayant résilié ses fonctions pour cause de maladie, un successeur lui a été désigné en la personne du P. Béda Hopan. C'est le quatre-vingt-cinquième abbé depuis saint Sigisbert.

— Mgr Jacques Stammler, évêque de Bâle et Lugano et doyen du corps épiscopal suisse, est décédé le 13 avril. Le 2 juin, le Chapitre cathédral de Soleure le remplaçait par le doyen de Lucerne, M. Joseph Ambühl, qui fut consacré le 27 septembre.

(*A suivre.*)



L. DEMIERRE.

## Bibliothèque du Musée pédagogique

Le bibliothécaire se voit dans l'obligation de rappeler aux clients du Musée pédagogique que la durée du prêt des livres ne peut, — sauf prolongation demandée et obtenue, — dépasser un mois. (Trois semaines pour les collections du Musée.)

Le bibliothécaire s'efforce d'être utile à tous ceux qui veulent bien se souvenir qu'il existe au M. P. une bibliothèque relativement bien fournie et tenue à jour d'après les possibilités trop restreintes du budget. L'insouciance, parfois stupéfiante, de certains lecteurs et particulièrement de certaines lectrices qui devraient donner l'exemple de la ponctualité, le prive du plaisir d'être agréable à chacun : il voudrait répondre à toutes les demandes qui lui parviennent, mais trop souvent il lui est impossible de donner satisfaction aux désirs de ses clients, les livres demandés sont en circulation, ou dorment quelque part sous la poussière de l'oubli, des lecteurs négligents et égoïstes les immobilisent depuis des semaines, voire des mois, et peut-être sans les ouvrir ou les feuilleter ; bien plus, ils ne daignent même point se soucier des cartes-rappel que le bibliothécaire a l'ennui de devoir leur adresser.

Que ces retardataires impénitents — fléaux des bibliothèques à l'égal des rongeurs et des insectes bibliophages, — ne s'en prennent qu'à leur négligence si à l'avenir leur est appliqué sans merci l'art. 10 du Règlement. (Amende de dix centimes par ouvrage et par jour de retard.)

A. C.

## SOCIÉTÉ DES INSTITUTRICES

**Réunions mensuelles.** — *A Bulle* : Jeudi 3 mars, à 2 h.  $\frac{1}{2}$ , à l'Ecole ménagère.

*A Fribourg* : Jeudi 10 mars, à 2 h.  $\frac{1}{4}$ , à la Villa Miséricorde.

*A Romont* : Jeudi 24 mars, à 2 h.  $\frac{1}{2}$ , à l'Ecole ménagère.